



Ordre  
des Sages-Femmes  
du Québec

# Le Maïa

« Chaque matin est une naissance qu'il faut découvrir et aimer. »

Roger Fournier

## À VOS AGENDAS !

### Prochaine cotisation



Date limite: 31 mars 2020!  
Nous vous remercions de  
bien vouloir vous assurer de  
transmettre vos paiements  
avant cette date.

### Avis de congé - PÂQUES

Veuillez prendre note que les bureaux de  
la permanence seront fermés:

- vendredi 10 avril 2020
- lundi 13 avril 2020

Nous serons de retour dès mardi 14 avril.



## Dans ce numéro

- ◆ À vos agendas!
- ◆ Mot de la présidente
- ◆ Mot de la directrice générale et secrétaire
- ◆ Inspection professionnelle
- ◆ Mises à jour et informations pertinentes
- ◆ Hommage à Marie-Paule Lanthier

## Mot de la présidente

*Au lendemain de la Journée internationale des femmes, l'équipe de l'OSFQ est heureuse de vous présenter la deuxième édition 2019-2020 du Maïa.*

### Quelques mots sur mes activités...

J'ai participé, en janvier dernier, à la journée de réflexion organisée par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) sur le thème des mutilations génitales féminines (MGF). À cette occasion, une centaine d'intervenants se sont réunis afin d'être mis au fait de l'état de la situation au Québec, en plus de recevoir de l'information sur les responsabilités des intervenants confrontés à cette réalité. J'ai pu constater à quel point la Journée internationale des femmes est encore aujourd'hui nécessaire. Plus de 8000 fillettes sont à risque chaque jour d'être victimes de MGF dans le monde. Un des constats de cette journée est, entre autres, que les professionnel(le)s de la santé sont très peu formé(e)s pour accompagner ces femmes et leur famille. Nous ne pouvons que vous encourager à vous intéresser à cet enjeu. Vous trouverez d'ailleurs dans cette édition un lien menant vers la directive clinique de la SOGC à ce sujet.

Nous suivons de près les développements autour du projet de loi 43 qui vise à donner plus de responsabilités aux infirmières praticiennes spécialisées (IPS), notamment pour le suivi de certaines grossesses. Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec (OIIQ) et le Collège des Médecins du Québec (CMQ), en plus de faire part de nos commentaires au Bureau de la Ministre McCann à ce sujet. Nous continuons d'assurer une vigie dans ce dossier.

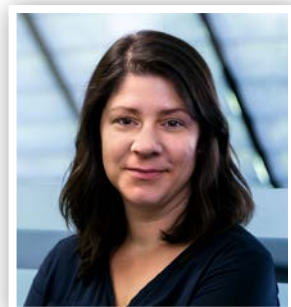
Nous avons accueilli les représentants du CMQ à nos bureaux dans le cadre du Comité mixte. Ce fut une rencontre extrêmement profitable durant laquelle nous avons échangé sur l'identité sage-femme. Nous avons également pu identifier des irritants sur le terrain, de part et d'autre. Nous sommes, ainsi, davantage en mesure de proposer des avenues de solutions concrètes afin d'optimiser notre collaboration, et ce, dans le but d'offrir aux femmes et aux familles des services de qualité. Nos travaux se poursuivent!

Certaines d'entre vous ont communiqué avec l'OSFQ au sujet de la sonde de Foley dans un contexte de besoin de maturation du col, tel que recommandé par AMPROob. Le Conseil d'administration s'est penché sur la question. Ainsi, vous recevrez prochainement la prise de position de l'OSFQ à ce sujet.

Nous tenons également à vous remercier pour votre participation au sondage concernant l'AVAC. Nous avons reçu 71 réponses et nous en sommes actuellement à les colliger. Celles-ci viendront assurément nourrir les réflexions du Conseil d'administration.

Enfin, la tournée de la présidente est prévue pour ce printemps. Les RSSF des différents services recevront sous peu ou ont déjà reçu des demandes de rendez-vous afin de planifier le calendrier des visites.

Au plaisir de vous voir dans vos milieux! D'ici là, bonne lecture!



**Julie Pelletier**  
presidente@osfq.org

# Mot de la directrice générale et secrétaire

## Formation obligatoire en lien avec la modification du Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession

Comme vous le savez toutes, nous effectuons, depuis quelques années déjà, des travaux de modifications règlementaires du Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer dans l'exercice de sa profession.

Selon nos dernières communications avec l'Office des professions du Québec, le règlement modifié devrait être en vigueur au début de l'année 2021.

Je vous rappelle que pour continuer à prescrire et administrer des médicaments, les sages-femmes devront obligatoirement avoir suivi la formation élaborée à cet effet.

Cette formation, qui est présentement en élaboration, sera disponible en ligne et sera d'une durée de 5 à 6 heures. Il y aura également des lectures obligatoires préalables à cette formation. Selon notre échéancier de travail, cette formation devrait être disponible autour du mois de novembre 2020.

En ce qui concerne les coûts, ceux-ci seront entre 500 \$ à 600 \$ par sage-femme. Nous serons en mesure de vous donner plus de détails dans les prochains mois.

## Renouvellement de la cotisation

Je vous rappelle que vous avez jusqu'au 31 mars 2020 pour renouveler votre cotisation.

Advenant le retard du paiement de votre cotisation, nous serons dans l'obligation de vous radier et de vous charger des frais de réinscription de 100 \$, en plus des montants de la cotisation.

Pour celles qui envisagent de payer par dépôt direct, il est important de considérer de 2 à 3 jours ouvrables pour la réception de votre paiement. Il est donc impératif d'effectuer votre transaction au plus tard le 26 mars 2020.

De plus, au moment de votre renouvellement, vous devrez mettre à jour vos coordonnées personnelles et professionnelles, ainsi que votre registre de développement professionnel ([www.osfq.org/wp-content/uploads/2018/10/NormeDP\\_Oct18\\_FR-Final.pdf](http://www.osfq.org/wp-content/uploads/2018/10/NormeDP_Oct18_FR-Final.pdf)).



## Refonte du site web

Nous sommes actuellement engagées dans un processus de refonte du site web de l'Ordre. Lors de la prochaine rencontre du Conseil d'administration, le Comité d'audit présentera sa recommandation quant au choix d'un fournisseur de services, lequel aura été sélectionné parmi ceux qui ont soumissionné à un appel d'offre au mois de janvier dernier. Les travaux concernant ce gros projet devraient débiter d'ici mai 2020.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information complémentaire.

Au plaisir de vous rencontrer lors de la tournée de la présidente!



**Johanne Côté**  
[johanne.cote@osfq.org](mailto:johanne.cote@osfq.org)





## Inspection professionnelle

Les membres du CIP participent à la mission de l'OSFQ qui est celle de protéger le public. Toutes les sages-femmes membres du CIP, ont à cœur l'intérêt de toutes les sages-femmes et, dans ce contexte, il nous apparaissait important de démystifier le processus d'inspection professionnelle afin qu'il soit perçu comme un processus réflexif et non punitif.

Les membres du CIP trouvent essentiel que toutes les sages-femmes s'engagent et participent de façon positive et constructive dans leur processus d'inspection, et souhaitent qu'elles y voient les avantages associés, malgré le travail que représente cette démarche réflexive.

Le processus d'inspection professionnelle est, en effet, un bon moment pour faire le point sur sa pratique et y apporter, s'il y a lieu, les améliorations nécessaires. D'ailleurs, plusieurs de nos membres inspectées nous ont rapporté avoir trouvé cette expérience enrichissante.

Nous vous rappelons que vous avez la **responsabilité** et l'**obligation** de vous conformer à l'inspection professionnelle, laquelle est aussi un **véritable gage de protection du public**.

### Le processus

La procédure d'inspection, qui se déroule sous la forme d'autoévaluations conçues pour vous permettre de dresser un portrait global de votre pratique professionnelle, s'intègre parfaitement dans la vision du Comité d'inspection professionnelle (CIP) qui considère que toute sage-femme doit être une **professionnelle responsable et soucieuse de maintenir une pratique conforme aux exigences de sa profession**.

### L'inspection comporte deux phases distinctes:

- La phase 1 est présentée sous la forme d'un questionnaire et vous permet de porter un regard critique sur votre pratique. Vous aurez besoin d'environ quatre (4) heures pour le remplir. Au terme de cette première phase, le CIP vous informera si le processus d'inspection s'arrête à ce stade ou si vous êtes sélectionnée pour poursuivre avec la phase 2.
- La phase 2 comporte une autoévaluation plus approfondie d'une durée approximative de quatre (4) heures, ainsi qu'une visite d'inspection régulière à votre domicile professionnel d'une durée approximative de deux (2) heures.

### Rappel sur les obligations en lien avec l'inspection professionnelle

Les valeurs que nous portons sont le respect, la responsabilité, l'imputabilité, l'intégrité et l'équité. À ce titre, nous tenons à vous rappeler que celles-ci doivent s'appliquer dans notre vie quotidienne, autant envers nos collègues, que les membres de la permanence ou que le public, mais également dans notre pratique.

Nous souhaitons également vous rappeler que les sages-femmes ont le **devoir**, de manière générale, **de répondre à toute correspondance provenant de l'Ordre**, notamment les communications **provenant du(de la) secrétaire de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle ou de l'un de ses membres, de l'inspecteur, de l'enquêteur ou de l'expert de ce comité** (S-0.1, r. 5 - article 58 du Code de déontologie des sages-femmes), et ce, **par écrit et dans les plus brefs délais**.

### Le Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle est composé de quatre (4) membres : Nathalie Bisson (présidente), Luce Pinard, Mejda Shaïek (secrétaire) et Marie-Ève Taschereau.

Celles-ci se réunissent régulièrement afin de rendre une décision dans les dossiers des sages-femmes impliquées dans le processus d'inspection professionnelle.

Le mandat du CIP est régi par l'article 112 du *Code des professions*, lequel stipule que « le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'ordre. Il procède notamment à la vérification des dossiers, livres, registres, des médicaments et du lieu de pratique ».

En vertu de l'article 113 du *Code des professions* : « il peut, pour un motif qu'il indique, recommander au Conseil d'administration de l'ordre d'obliger un membre de l'ordre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou de l'obliger aux deux à la fois ou de recommander d'imposer toute autre obligation déterminée dans un règlement pris en vertu de l'article 90. Le cas échéant, il peut de plus recommander au Conseil de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles du membre visé jusqu'à ce que ce dernier ait rempli les obligations ou satisfait aux conditions qui lui sont imposées. »



Nathalie Bisson et  
Marie-Ève Taschereau

Luce Pinard



Mejda Shaïek : photo manquante

## Mises à jour et informations pertinentes



- Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés - Cadre de référence – Mise à jour en janvier 2019 : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000483/>
- Document – *La prise en charge et le traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C, Guide pour les professionnels de la santé du Québec* – Mise à jour le 10 janvier 2020 : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/itss>
- Mutilations génitales (SOGC) – Vous trouverez ci-joint le « Share Link » de Elsevier vous permettant d'accéder gratuitement, et ce, jusqu'au 20 mars prochain, à la directive clinique réaffirmée de la SOGC à l'égard de l'excision génitale féminine : <https://authors.elsevier.com/a/1aYoc62pzAPWqF>
- Formation SERTIH/INSPQ – Veuillez suivre ce lien pour accéder à la formation dédiée aux sages-femmes concernant les risques de transmission des maladies hématogènes. Il s'agit d'une capsule d'environ neuf (9) minutes : [www.inspq.qc.ca/sertih/formation-continue](http://www.inspq.qc.ca/sertih/formation-continue)
- Projet SAVIE-LGBTQ – Veuillez suivre ce lien pour participer à l'enquête : <https://savie-lgbtq.uqam.ca/>



## Hommage à Marie-Paule Lanthier

*Marie-Paule luttait contre un cancer depuis quelques années. Le 4 janvier dernier, elle est partie en disant combien elle nous aimait.*

### Ça dit tout de notre Marie-Paule :

La lutteuse mais sans être en guerre ;  
L'intègre : quand elle croit... elle va même jusqu'à être religieuse ;  
La pas lâcheuse : elle va jusqu'au bout ;  
La généreuse ;  
La bonne vivante ;  
L'aimante de sa profession ;  
La sacrée Marie-Paule : elle en a sacré un coup, croyez-moi !

### Marie-Paule nous laisse un message :

Ne lâchez pas les sages-femmes, des causes, il y en a plein, tenez bon !  
Soyez honnêtes ;  
Sacrez un petit peu ;  
Suivez votre cœur ;  
Ayez la main généreuse et dévouée ;  
Amusez-vous, même au travail ;  
Levez un p'tit verre pour moi ;  
Aimez les enfants, vos enfants ;  
Aimez les femmes... les hommes aussi ;  
Aimez votre profession ;  
Mangez bien, du poisson surtout, et n'oubliez pas votre vitamine C.  
Voilà !

Et moi, je te dis, Marie-Paule, nous n'oublierons pas ton implication généreuse et ne t'inquiète pas, il y a de la relève qui suivra ton exemple.

Charlotte Landry

